

1- Une actualisation qui intègre la perception locale du territoire, à la vision du paysagiste |

La prise en compte des paysages dans l'aménagement ou la gestion des territoires suppose de connaître les paysages et en particulier d'en comprendre les structures, d'en saisir les évolutions et les valeurs associées.

Les Atlas des Paysages sont mis en œuvre pour identifier, qualifier et caractériser tous les paysages d'un territoire, qu'ils soient urbains, périurbains, ruraux ou naturels, des plus remarquables aux plus dégradés. L'élaboration ou l'actualisation d'un atlas s'inscrit également dans un processus. Au-delà de la connaissance produite, c'est ainsi une démarche qui s'engage à l'échelle d'un département (tout en ayant un objectif d'actualiser les atlas normands à l'échelle de la Normandie). propose aux territoires de réfléchir à l'évolution de leurs paysages, et de prendre position vis-à-vis de ces évolutions, au-delà de l'Atlas.

La méthodologie mise en œuvre dans le cadre de l'actualisation de l'Atlas des Paysages de l'Orne répond à plusieurs objectifs :

- actualiser la connaissance des paysages, et notamment apprécier leurs évolutions par rapport aux données de l'atlas précédent,
- apporter une attention nouvelle aux paysages urbains,
- mettre l'accent sur la manière dont localement le territoire est perçu, conformément à la définition du paysage de la convention européenne,
- profiter de l'actualisation pour engager un dialogue dans les territoires sur la qualité des paysages et de leurs évolutions, et initier ou suggérer ce faisant, la mise en place de politiques de paysage dans les territoires.

La gouvernance de la mission a reposé sur 4 niveaux d'organisation associant dans la démarche, la DREAL, des représentants des communautés de communes partenaires et les différents services référents départementaux ou régionaux en matière de paysage¹ :

-
- le **Comité technique** composé de la maîtrise d'ouvrage, à savoir la DREAL pour cette première actualisation au niveau régional, auprès des bureaux d'études (AGAP et Environnement et Société) ;
 - le **Comité de pilotage** qui regroupe l'ensemble des partenaires qualifiés à l'échelle de la région (CAUE, Chambre d'Agriculture, Parcs Naturels Régionaux, DRAAF, DRAC, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, Conseil Départemental, Communautés de communes et d'agglomération). Il préfigure un réseau de partenaires du paysage à l'échelle de la Normandie. Il a assuré le suivi méthodologique et a eu pour rôle de stabiliser une méthode qui puisse être reproduite sur les 5 départements de la Normandie.
 - le **Comité de rédaction**, qui rassemble les personnalités qualifiées dans le domaine du paysage et exerçant sur le département de l'Orne (CAUE61, Chambre d'Agriculture de l'Orne, Parcs Naturels Régionaux Normandie Maine et du Perche, DDT61, UDAP61, Conseil Départemental de l'Orne, Communautés de communes et d'agglomération) pour apporter une expertise pour identifier, qualifier et caractériser chaque unité paysagère ;
 - **les Ateliers des Paysages** qui regroupent les acteurs locaux à l'échelle de chaque EPCI (élus et agents des collectivités, habitants, associations) d'une part, et les services de l'Etat d'autre part.

¹ la DDT de l'Orne, la DREAL, le Département de l'Orne, le CAUE de l'Orne, la Chambre d'agriculture, la DRAAF, la DRAC dont l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, l'ONF, le PNR Normandie Maine et le PNR du Perche.

Les 4 étapes de la démarche

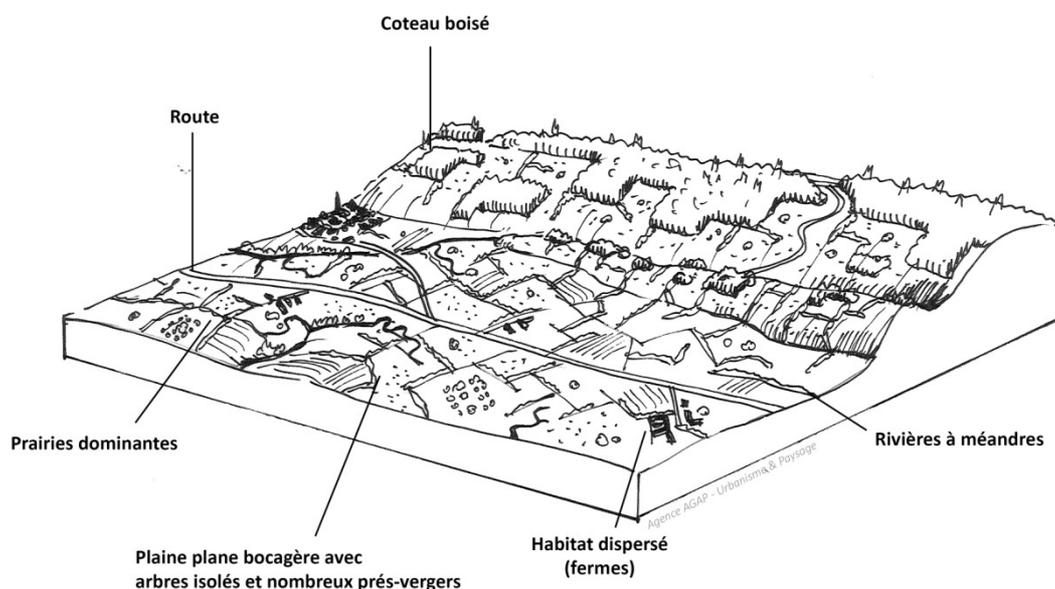
Première étape : l'analyse des paysagistes

Sur la base de l'Atlas des Paysages existant, le premier travail a consisté pour les paysagistes à proposer au Comité de pilotage un nouveau découpage des unités paysagères qui tiennent compte des évolutions de la méthode pour l'élaboration des Atlas des Paysages ² de manière à pouvoir mettre en résonance le nouvel atlas de l'Orne avec les atlas réalisés au niveau national et délimiter des unités paysagères pour une lecture au 100 000ème.

Le découpage proposé par les paysagistes a permis de passer de 25 unités paysagères de l'Atlas de 2001 à 11 unités paysagères aujourd'hui, en rassemblant entre-elles des unités paysagères de l'ancien inventaire (considérées désormais comme des sous-unités) qui présentaient des caractéristiques similaires ou qui fonctionnaient en interrelation.

Selon la méthode élaborée en Comité de pilotage, pour chaque nouvelle unité paysagère, les principales structures paysagères ont été identifiées et restituées par un bloc diagramme de travail à destination des Ateliers du Paysage (voir la partie relative à l'analyse sociologique). Les dynamiques et les enjeux identifiés dans l'atlas des paysages précédent ont également fait l'objet d'une synthèse, illustrée par un bloc diagramme

EXEMPLE DE BLOC DIAGRAMME D'ÉTUDES EN NOIR ET BLANC PRÉSENTÉ EN ATELIER



Lors d'une phase exploratoire en lien avec le Comité de pilotage, un test en grandeur nature a été mené à l'échelle de deux unités, à la fois pour l'analyse et les types de rendus. L'objectif a été de stabiliser une méthode qui puisse ensuite être reproduite sur l'ensemble du département. Une unité portant sur un paysage rural, la Suisse Normande, et une unité urbaine, la plaine d'Alençon, ont été retenues. Pour cette dernière, les échanges ont conduit à associer très largement les paysages environnant la ville d'Alençon, considérant qu'ils étaient étroitement liés.

² Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, « Les atlas de paysages. Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » 2015),

Deuxième étape : l'analyse des représentations culturelles et de la reconnaissance touristique

Une recherche documentaire a été menée pour identifier les représentations véhiculées par les arts et les différents médias. Elle a reposé sur la consultation de sites « internet » pour recenser :

- les tableaux et peintres, les ouvrages littéraires et écrivains, ayant représenté ou porté sur l'unité paysagère,
- la répartition des cartes postales anciennes et des choix de sujets représentés,
- sur les pages d'accueil des offices de tourisme, les liens les plus faciles d'accès (c'est-à-dire nécessitant le moins de clics),
- les réseaux sociaux.

Enfin, les protections des paysages (paysages institutionnalisés) établies au niveau national ont été identifiées.

Après le recensement des lieux, éléments de paysages ou caractéristiques paysagères ayant fait l'objet d'une reconnaissance, une analyse des caractéristiques paysagères qui ont motivé cette reconnaissance a été effectuée.

Troisième étape : l'analyse du sociologue

La mission sociologique intégrée à celle des paysagistes, a proposé deux orientations d'intervention. Il s'agissait d'abord de développer une approche qualitative des paysages en proposant de mettre en évidence la diversité des représentations sociétales des unités paysagères par catégorie d'acteurs. Par ailleurs, l'approche sociologique telle qu'elle est proposée par le cabinet *Environnement & Société*, se révèle pour les participants, être un temps privilégié d'appropriation de l'Atlas départemental comme un outil d'aménagement du territoire.

Le rôle attendu du sociologue est de recueillir et d'analyser les modalités de la perception des paysages par les différents acteurs sociaux concernés. A partir de la palette des unités paysagères identifiées par le paysagiste, il convient de mettre en évidence dans quelles mesures et comment la diversité des paysages « vécus » peut exprimer la diversité des acteurs qui participent à la gestion des paysages, voire de préciser les enjeux sociaux dont les paysages sont porteurs.

Ce renouvellement de l'intérêt pour les paysages du quotidien et leur transformation dans le temps interroge les différentes représentations sociétales qui sont en cours. Le paysage est investi par une multitude d'acteurs animés par des attentions toutes aussi diverses : économiques agricoles ou touristiques, patrimoniales, affectives, écologiques, esthétiques voire identitaires... Ces représentations diverses des paysages ne sont pas fixées. Elles sont au contraire sujettes aux fluctuations autant temporelles (d'une année à l'autre, d'une période à l'autre, ce qui fait paysage dans les années 1950, ne l'est pas forcément en 2010), que spatiales (le bocage résiduel d'un site peut être survalorisé par rapport à un maillage bocager encore vivace dans un autre site, par la dimension historique et affective en souvenir d'une période plus prospère ou meilleure, etc).

Le terme de paysage peut signifier beaucoup de choses. On entend le plus communément parler de paysage quand il s'agit de « beau paysage », possédant une valeur esthétique, voire touristique. Un tel paysage peut être constitué d'éléments définis (ou pas) comme patrimoniaux, qu'il s'agisse de patrimoine naturel ou de patrimoine bâti. Mais un paysage est aussi quelque chose qui se perçoit, qui se vit au quotidien et à travers lesquels s'expriment certaines visions du monde et de la société.

Les Ateliers du Paysage

L'approche sociologique a été développée à partir de l'organisation d'Ateliers participatifs du Paysage dédiée aux habitants, aux associations et aux élus locaux. Les résultats sociologiques présentés sont chaque fois une restitution ordonnée de la parole des participants. L'objectif est d'identifier et de rapporter les représentations locales des paysages et la valeur sociétale de chaque unité paysagère. Par exemple, une unité paysagère « fera parler » les participants alors que l'unité voisine « ne le fera pas » ou dans une

moindre mesure. D'une unité à l'autre, les arguments retenus par les participants peuvent être les mêmes ou pas. Par exemple, le patrimoine bâti est mis en avant dans un cas, et pas dans l'autre. En même temps, l'organisation d'Ateliers du Paysage a été un vecteur d'animation d'une démarche participative, temps privilégié d'appropriation de l'Atlas comme outil de gestion des territoires par les acteurs concernés dans le cadre des outils de planification urbaine (PLU, SCoT...).

Les résultats des ateliers ne sont pas là pour valider ou infirmer la vision du paysagiste. Il ne s'agit pas non plus de « jouer au paysagiste » en reprenant les codes et les outils de cette discipline. La vision sociologique est autre.

Il s'agit d'analyser les représentations sociétales des paysages qui sont en cours et de mettre en évidence, à partir des discours des participants, en quoi ces perceptions sont égales ou différentes à celles rendues par l'analyse des paysagistes. In fine, les paysages perçus se révéleront très proches, complémentaires ou divergents des unités paysagères identifiées par les paysagistes. C'est bien ce dialogue entre le « savoir savant » et le « savoir profane » qui est attendu.

Les ateliers Etat menés en préparation des Comités de rédaction, ont été pilotés par le paysagiste-conseil de la DREAL.

Puisqu'il n'était pas possible de mobiliser les services de l'Etat à l'échelle de chaque EPCI, des ateliers spécifiques ont été menés en interne. Ils ont permis de réunir l'UDAP de l'Orne, les différents services de la DDT de l'Orne et de la DREAL Normandie. Ces temps ont permis d'échanger autour de la notion de paysage, notamment celle liée à la perception sociale, et de faire émerger les principales dynamiques, ressenties comme positives ou négatives par unité paysagère.

Quatrième étape : Posture adaptée par le Comité de rédaction pour l'articulation des données paysagistes/sociologiques

A partir des données issues de l'analyse du sociologue, les paysagistes sont entrés dans une seconde phase d'analyse prenant en compte les perceptions des habitants :

- Leur appropriation des noms et termes utilisés pour décrire les paysages,
- Les éléments ponctuels ou structurants reconnus à l'échelle locale qui viendront compléter la première analyse,
- Les limites telles que perçues par les habitants,
- Les dynamiques et enjeux liés à l'évolution des paysages.

Ces données ont permis d'étayer, ou au contraire de remettre en question, la première analyse des paysagistes.

Les paysagistes ont ensuite combiné les différentes approches dans leur production finale. Un nouveau travail d'analyse a été réalisé afin de vérifier sur le terrain, ou à travers des cartes, des éléments évoqués lors des ateliers qui auraient pu être oubliés ou absents lors de la première analyse.

Le Comité de rédaction

Les résultats des Ateliers ont ouvert les discussions qui ont été conduites ensuite dans les Comités de rédaction selon les questionnements suivants, posés en préalable à l'étude. Par exemple, est-ce que les sites emblématiques identifiés par les paysagistes, le sont aussi par les usagers ; de confronter si les éléments d'appréhension utilisés par les paysagistes et les usagers (les différents éléments qui composent le paysage, comme l'eau, le relief, les éléments du patrimoine bâti, les échelles d'appréhension etc.) sont les mêmes ou non, de préciser la dimension symbolique des paysages identifiés, telle que restituée par les acteurs locaux

Cinq réunions du Comité de rédaction ont été organisées pour assurer une relecture de chaque unité paysagère. Elles ont eu pour rôle de relier, valider les éléments d'analyse finalement retenus et d'arbitrer éventuellement.

Au préalable, le principe de restitution de la connaissance collectée (par les paysagistes et le sociologue) qui a été retenu au sein des Comités de pilotage, a été donc le suivant :

- si les paysagistes partagent les modifications apportées par les participants des ateliers, ils les font leur, et le texte ne rendra pas compte des modifications apportées ;
- si les paysagistes ne partagent pas les modifications proposées par les participants des ateliers, le texte rendra compte et explicitera les différences d'appréciation.
- si les paysagistes et les participants aux ateliers ne mettent pas en avant les mêmes dynamiques et tendances d'évolution, il en sera rendu compte
- enfin, si les ateliers ont mis en avant des attachements locaux particuliers, la caractérisation des unités proposées par les paysagistes, rendra compte de ces attachements particuliers.

Ainsi la carte des unités paysagères retenues pour le département de l'Orne a évolué de 25 unités proposées par l'Atlas de 2001 ramenées à 15 unités après la première phase d'analyse des paysagistes, puis à 11 unités paysagères intégrant les résultats des Ateliers, des Comités de pilotage et des arbitrages finaux du Comité de rédaction en dernière lecture.

CARTE DES 11 UNITES PAYSAGERES DU DEPARTEMENT DE L'ORNE (SEPTEMBRE 2018)

